

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE À LA COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES
500, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)
SALLE 17.701, 17^e ÉTAGE**

LE MERCREDI 21 JUIN 2006

Adopté tel que rédigé à la séance du Comité du 20 septembre 2006

Participent à la séance : M. Laurent McCutcheon, président

M^e Marie Beaudoin, par visioconférence, à partir des locaux de la Commission des lésions professionnelles, à Québec

M^e Micheline Bélanger

M^e Gérald Bernard

M^e Pierre Cloutier

M^e Monique Corbeil

M^e France Desjardins

M^e Jacques Forgues, par visioconférence, à partir des locaux de la Commission des lésions professionnelles, à Québec

M. Joseph Gabay

M^e Hélène Gouin

Mme Anne-Marie Lemieux

M. Jeannot Richard

M^e Andrée St-Georges

M^e André Forget, secrétaire

Sont aussi présentes : M^e Sylvie Gosselin, avocate, par visioconférence, à partir des locaux de la Commission des lésions professionnelles, à Québec

M^e Sophie Vaillancourt, adjointe au président

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 35 min.

M. Laurent McCutcheon, président du Conseil, constate le quorum et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le point 4.1 « *Procédure lorsqu'une plainte est manifestement non déontologique* » est ajouté à l'ordre du jour.

Sur la proposition de M^e Gérald Bernard, appuyée par M^e Micheline Bélanger, l'ordre du jour de la séance est adopté tel que modifié.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2006

Sur la proposition de M^e Monique Corbeil, appuyée par Mme Anne-Marie Lemieux, les procès-verbaux de la séance du 9 mai 2006 sont approuvés tels que modifiés.

4. Sujets d'information

➤ Suivi des nominations de membres au Conseil et rappel concernant les listes des personnes pouvant être désignées pour siéger à un comité d'enquête

Le 18 mai dernier, M^e France Desjardins adressait au ministre de la Justice une lettre lui demandant de procéder à la nomination de M^e Suzie Duchaine à titre de membre du Conseil. M^e Duchaine a été choisie après consultation de l'ensemble des régisseurs de la Régie du logement.

De plus, après consultation lors de l'assemblée des régisseurs tenue le 7 avril dernier, M^e Desjardins a établi une nouvelle liste des personnes pouvant être désignées pour siéger à un comité d'enquête. Cette liste a été transmise au Conseil.

Il est rappelé aux présidents des autres tribunaux de transmettre dès que possible au Conseil les nouvelles listes des membres pouvant être désignées pour siéger à un comité d'enquête.

➤ **Distribution de l'invitation au Congrès de la Conférence des juges administratifs du Québec**

L'invitation des membres du Conseil au Congrès de la Conférence des juges administratifs du Québec qui se tiendra les 21 et 22 septembre prochain, à Québec, est distribuée aux membres.

4.1 Discussions concernant la constitution des dossiers et formalisme des enquêtes

➤ **Constitution des dossiers pour fin d'examen par le Comité d'examen de la recevabilité**

Actuellement, la permanence du Conseil, lorsqu'elle constitue les dossiers pour les soumettre au Comité d'examen, obtient toujours préalablement la copie du dossier du tribunal concerné, de l'enregistrement sonore de l'audience et de la décision rendue.

Il est proposé d'alléger la procédure d'examen lorsque la plainte est clairement de nature non déontologique, puisque constituant une contestation de la décision rendue par le membre concerné.

Ainsi, dans un premier temps, le personnel du Conseil pourra demander des précisions additionnelles au plaignant, en lui demandant en quoi sa plainte est de nature déontologique.

À la suite de cette démarche, lorsque le personnel du Conseil constate que la plainte constitue de toute évidence une contestation de la décision rendue, les documents énumérés plus haut ne seront pas requis avant que la plainte ne soit soumise au Comité d'examen.

Toutefois, si, dans un dossier en particulier, le Comité juge qu'il serait utile d'obtenir ces documents ou certains d'entre eux, l'examen de cette plainte sera reporté à une prochaine séance et les documents seront alors requis du tribunal concerné.

➤ **Formalisme des enquêtes et conciliation**

Il appert, selon les expériences récentes, que la tenue par le Comité d'enquête d'une enquête appliquant une procédure quasi judiciaire apparaît parfois lourde pour le plaignant non représenté.

La question est donc soumise à savoir comment cette procédure pourrait être simplifiée. Le Conseil devrait-il favoriser un mode alternatif de règlement des conflits, par exemple, la conciliation? Pourrait-il utiliser davantage la procédure de préenquête et mandater un membre pour rencontrer le plaignant et la personne visée par la plainte, seuls ou ensembles?

Y aurait-il lieu de préparer un document d'information à l'intention des plaignants dont la plainte a été déclarée recevable, lequel expliquerait plus en détail et simplement comment se déroulera l'audience?

Des vérifications seront faites cet été pour connaître ce qui existe dans d'autres organismes à vocation déontologique quant aux modes alternatifs de règlement des conflits, dont au Comité de déontologie policière.

Ce point sera discuté à la prochaine séance du Conseil.

5. Adoption des *Règles sur le traitement d'une plainte*

Les documents de travail, mis à jour à la suite de la séance du 9 mai 2006, ont été transmis aux membres avant la séance.

Le projet de *Règles sur le traitement d'une plainte* proposé est repris article par article, afin d'obtenir les derniers commentaires des membres.

Décision unanime du Conseil :

ATTENDU QUE lors de sa séance du 4 mai 2000, le Conseil adoptait ses *Règles sur le traitement d'une plainte*;

ATTENDU QUE pour faire suite aux modifications apportées à la *Loi sur la justice administrative* en juin 2002, les *Règles sur le traitement d'une plainte* ont été modifiées par résolution du 30 janvier 2003;

ATTENDU QUE le 1^{er} janvier 2006, les dispositions de la *Loi sur la justice administrative* concernant le traitement des plaintes formulées au Conseil ont été modifiées et qu'il y a lieu de réviser les *Règles de traitement d'une plainte*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M^e Micheline Bélanger appuyée par M^e Gérald Bernard, il est résolu que les modifications apportées aux *Règles sur le traitement d'une plainte* soient adoptées à l'unanimité par les membres.

Les nouvelles Règles sont jointes en annexe au présent procès-verbal.

6. Adoption des listes dressées en vertu de l'article 178 de la *Loi sur la justice administrative*

Les documents nécessaires à l'examen de ce point ont été transmis aux membres préalablement à la séance.

Une liste sommaire, conforme aux exigences de l'article 178 de la *Loi sur la justice administrative* sera publiée sous peu à la partie I de la *Gazette officielle du Québec*. De plus, une liste détaillée énonçant le mandat des ministères et organismes sera de nouveau disponible dans le site Internet du Conseil.

Sur la proposition de M. Jeannot Richard, appuyée par M. Joseph Gabay, il est résolu d'adopter la *Liste des ministères et des organismes constituant l'Administration gouvernementale ainsi que la Liste des organismes chargés de trancher des litiges opposant un administré à une autorité administrative ou à une autorité décentralisée*, en vue de leur publication à la partie I de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 178 de la *Loi sur la justice administrative* (L.R.Q., ch. J-3);

Sur la proposition de M^e Monique Corbeil, appuyée par Mme Anne-Marie Lemieux, il est résolu d'adopter les versions détaillées des listes établies en vertu de l'article 178 de la *Loi sur la justice administrative* (L.R.Q., ch. J-3), afin qu'elles soient publiées dans le site Internet du Conseil.

➤ Revue de presse

M^e Sylvie Gosselin présente les articles de presse, la doctrine et la jurisprudence récente relatifs aux activités du Conseil.

7. État et suivi des dossiers de plaintes et informations de gestion

Des 266 plaintes déposées depuis la création du Conseil, 19 sont en traitement. Cinq de ces plaintes font actuellement l'objet d'une enquête par un comité d'enquête, soit les dossiers n^{os} 136, 197, 223, 225 et 235.

Les données de gestion à jour au 15 juin 2006 sont distribuées.

8. Suivi des enquêtes dans les dossiers n^{os} 136, 197, 223, 225 et 235

Dossier n^o 136 :

Ce dossier est examiné à huis clos.

Dossier n^o 197 :

Présidente du Comité d'enquête : M^e Monique Corbeil

L'audience du Comité d'enquête s'est tenue tel que prévu le 16 janvier 2006, à Gatineau. L'affaire a été prise en délibéré par les membres du Comité d'enquête.

M^e Corbeil propose que le dépôt du rapport au Conseil se fasse lors d'une séance tenue par courrier électronique, et ce, dès que le rapport sera disponible

Par ailleurs, il est convenu que la question de la gradation des sanctions sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Dossier n^o 223 :

Dépôt du rapport du Comité d'enquête dans l'affaire de la plainte de monsieur Michel Drouin à l'égard de M^e Luc Harvey, régisseur à la Régie du logement :

Présentation : M^e Andrée St-Georges, présidente du Comité d'enquête

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport du Comité d'enquête.

Dossier n^o 225 :

Président du Comité d'enquête : M^e Jacques Forgues

L'audience du Comité d'enquête est fixée au 29 août 2006, à Montréal.

Dossier n^o 235 :

Présidente du Comité d'enquête : M^e Micheline Bélanger

L'audience du Comité d'enquête est fixée au 8 septembre 2006, à Montréal.

➤ **Sécurité des documents transmis par courrier électronique :**

Des informations seront prises par le personnel du Conseil quant à la façon de sécuriser les documents confidentiels transmis aux membres ou entre eux.

9. Suivi des séances du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes

Le Conseil prend acte du dépôt des décisions du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes dans les dossiers n^{os} : 218, 221, 226, 228, 229 à 232, 236 à 240, 242, 243, 244, 246 et 247.

Lors de la séance du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes tenue le 9 mai 2006 :

- Trois demandes de reconsidération ont été rejetées (dossiers n^{os} : 164, 205 et 206);
- Huit plaintes ont été déclarées irrecevables au sens de l'article 185 de la *Loi sur la justice administrative*, pour les motifs énoncés aux décisions rendues (dossiers n^{os} 241, 245, 248, 249, 251, 254, 256 et 257);
- L'examen d'une plainte a été reporté (dossier n^o 252).
- Aucune plainte n'a été déclarée recevable.

10. Calendrier des séances

Le calendrier des prochaines séances du Conseil est établi comme suit :

20 septembre 2006 - Québec

7 décembre 2006 – Québec

8 mars 2007 – Québec

11. Levée de la séance à 15 h 07 min.

Le secrétaire du Conseil,

André Forget, avocat